

/ 000928

13 JUIN 2020

DECISION N ° \_\_\_\_\_/D/MINFOPRA/SG/DAG DU \_\_\_\_\_

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert n°S2/43/009/AONO/MINFOPRA/CIPM/2020 du 24 mai 2020 pour la réhabilitation, l'harmonisation et la maîtrise des portes et fenêtres du bâtiment principal du MINFOPRA.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°2018/012 du 11/07/2018 portant régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;  
Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2020 ;  
Vu le décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;  
Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2018/4191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement  
Vu Le décret n°2018/366 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2020 ;  
Vu L'Appel d'Offres National Ouvert n°S2/43/009/AONO/MINFOPRA/CIPM/2020 du 24 mai 2020 relatif à la réhabilitation, l'harmonisation et la maîtrise des portes et fenêtres du bâtiment principal du MINFOPRA ;  
Vu La Lettre n°15/L/MINFOPRA/CIPM du 29 Mai 2020 proposant l'attribution d'un marché ;

Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**.- L'entreprise ci-après nommée, est déclarée adjudicataire de l'Appel d'Offres susvisé, ainsi qu'il suit :

Désignation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant (TTC)	Lieu d'exécution
La réhabilitation, l'harmonisation et la maîtrise des portes et fenêtres du bâtiment principal du MINFOPRA	MERDOLF SARL	Six (06) mois	248 421 379 (deux cent quarante huit millions quatre cent vingt et un mille trois cent soixante dix neuf ) FCFA	Yaoundé



**Article 2.-** : Ladite entreprise est invitée à se présenter au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 506), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date publication de la présente Décision, en vue de la souscription du projet de marché y relatif.

**Article 3.-** : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.  
/-

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

**Ampliations:**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CMPM/MINFOPRA ;
- chronos/archives.



